

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission:1-5-2014 Date de révision:1-5-2014

révision:1-5-2014 : Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Hubo Haute Température - Spuitlak

Code du produit : AKP01008#1
Groupe de produits : Peinture.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol.

Peinture industrielle et décorative.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FournisseurHUBO België nv

Formatage responsable FDS
Mantech Nederland B.V.

Koralenhoeve 35 Kobaltweg 7

2160 Wommelgem - Belgique-Belgie 5234 GN s-Hertogenbosch - Nederland T +32 (0)3 541 74 29 T +31 (0)73 70 70 112 - F +31 (0)73 64 43 861 info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)3 541 74 29

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol, Category 1 H222;H229
Skin corrosion/irritation, Category 2 H315
Serious eye damage/eye irritation, Category 2 H319
Specific target organ toxicity — Single exposure, Category 3, Narcosis H336
Hazardous to the aquatic environment — Chronic Hazard, Category 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F+; R12 R52/53 R66 Xn; R20/21 Xi: R36

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :





Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : butane-1-ol, n-butanol, Acétone, Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1% benzol CAS

nr. 71-43-2)

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 1/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants P260 - Ne pas respirer les aérosols

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Fermeture de sécurité pour les enfants. : Non Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. **Autres dangers**

Conseils de prudence (CLP)

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) nº 1272/2008.

humaine et pour l'environnement

Autres dangers qui n'entraînent pas la

classification

: Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable

Mélange 3.2.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétone	(n° CAS) 67-64-1 (Numéro CE) 200-662-2 (Numéro index) 606-001- 00-8 (N° REACH) 01- 2119471330-49	25 - 50	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
xylène	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7 (Numéro index) 601-022- 00-9 (N° REACH) 01- 2119488216-32	12,5 - 20	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315
Propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003- 00-5 (N° REACH) 01- 2119486944-21	12,5 - 20	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Compressed gas, H280
Isobutane	(n° CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004- 00-0 (N° REACH) 01- 2119485395-27	10 - 12,5	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
Butane	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004- 00-0 (N° REACH) 01- 2119474691-32	10 - 12,5	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Compressed gas, H280
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	(n° CAS) 108-65-6 (Numéro CE) 203-603-9 (Numéro index) 607-195- 00-7 (N° REACH) 01- 2119475791-29	5 - 10	R10	Flam. Liq. 3, H226

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 2/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2)	(n° CAS) 64742-82-1 (Numéro CE) 919-446-0 (Numéro index) 649-330- 00-2 (N° REACH) 01- 2119490979-12	5 - 10	Xn; R65 N; R51/53 R10 R66 R67	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Ethylbenzène	(n° CAS) 100-41-4 (Numéro CE) 202-849-4 (Numéro index) 601-023- 00-4 (N° REACH) 01- 2119489370-35	2,5 - 5	F; R11 Xn; R20	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
butane-1-ol, n-butanol	(n° CAS) 71-36-3 (Numéro CE) 200-751-6 (Numéro index) 603-004- 00-6 (N° REACH) 01- 2119484630-38	1 - 2,5	R10 Xn; R22 Xi; R41 Xi; R37/38 R67	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
1,2,4-triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6 (Numéro CE) 202-436-9 (Numéro index) 601-043- 00-3 (N° REACH) 01- 2119472135-42	0,1 - 1	R10 Xn; R20 Xi; R36/37/38 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025- 00-5 (N° REACH) 01- 2119463878-19	0,1 - 1	R10 Xi; R37 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001- 00-X (N° REACH) 01- 2119433307-44	0,1 - 1	F; R11 T; R23/24/25 T; R39/23/24/25	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD	Limites de concentration spécifiques: CLP
xylène	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7 (Numéro index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	(C >= 12,5) Xn;R20/21	
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025-00-5 (№ REACH) 01-2119463878-19	(C >= 25) Xi;R37	(C >= 25) STOT SE 3, H335
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44	(3 =< C < 10) Xn;R68/20/21/22 (3 =< C < 20) Xn;R20/21/22 (C >= 10) T;R39/23/24/25 (C >= 20) T;R23/24/25	(3 =< C < 10) STOT SE 2, H371 (C >= 10) STOT SE 1, H370

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1.	Description	n des premie	ers secours

Premiers soins général

: En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement,. contrôle d'un médecin est nécessaire au moins de 48 heures après un

Premiers soins après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Premiers soins après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Premiers soins après contact oculaire

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Premiers soins après ingestion

: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions

: Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition.

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 3/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvériée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être

requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Refroidir à l'eau les emballages

fermés exposés au feu.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple:

sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Autres informations : Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas

exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Mesures d'hygiène : I1 est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Conditions de stockage : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker conformément aux règlements de

sécurité locaux/nationaux en vigueur. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Température de stockage : 5 - 30 °C Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition : Eviter la chaleur et le soleil direct.

Interdictions de stockage en commun : pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	275 mg/m³

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 4/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)		
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	550 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection des mains

: pas nécessaire

Protection oculaire

Bombe aérosol. Même si les conditions de travail n'impliquent raisonnablement aucun risque de contact avec les yeux, il y a lieu de porter une protection oculaire adéquate lorsque l'on manipule le produit.

Protection de la peau et du corps

: Bombe aérosol. Une tenue de protection n'est pas absolument nécessaire.

Protection des voies respiratoires

: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. (exposition à court terme : appareil respiratoire avec filter; exposition de longue durée :respirateur à adduction d'air)

Contrôle de l'exposition du consommateur

Laver les mains avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aérosol.

Couleur : plusieurs tintes.

Odeur : Caractéristique. (Gaz propulseur).

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Ηα

: Aucune donnée disponible

: Non déterminé

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Point d'éclair : < 0 °C Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

Inflammabilité (solide, gaz) : 333 °C Ce produit est inflammable.

Pression de vapeur : 3500 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Non déterminé

Densité relative : Non déterminé

Masse volumique : 0,721 g/cm³

Solubilité : Eau: Négligeable.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non déterminé Viscosité, dynamique : Non déterminé

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité : 1 - 13 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 662 - 710 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 5/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Danger par aspiration

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Flamme nue. Surchauffe.

Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. Classé comme dangereux selon

Toxicité aiguë	: Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008. Voir les chapitres 2 et 3 pour plus d'information.
Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	0,039 mg/l/4h
xylène (1330-20-7)	
DL50 orale rat	4300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	0,0221 mg/l/4h
Butane (106-97-8)	
DL50 orale rat	1430 mg/m³ [NL, 2007]
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	658 mg/l/4h
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1	% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-82-1)
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 0,0116 mg/l/4h
Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	17800 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
Méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	5628 mg/kg
DI 50 cutanée rat	15800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	83,2 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (ppm)	64000 ppm/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme
	pH: Non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
	pH: Non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

16-7-2015 FDS Réf.: SDS_äerosol 6/10 FR (français)

: Non classé

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

L'exposition à la concentration composante en vapeurs de dissolvants au-dessus de la limite d'exposition professionnelle indiquée peut avoir comme conséquence des effets de santé défavorables tels que, irritation de la membrane muqueuse et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les dissolvants peuvent causer certains des effets ci-dessus cités par absorption par la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité 12.1.

Ecologie - général

: La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et classées comme dangereuses pour l'environnement. Voir les chapitres 2 et 3 pour plus d'information.

Acétone (67-64-1)			
CL50 poisson 1	5540 mg/l [96 h.]		
CE50 Daphnie 1	8800 mg/l		
CL50 autres organismes aquatiques 2	2262 ml/l daphnie		
xylène (1330-20-7)	xylène (1330-20-7)		
CL50 poisson 1	13,5 mg/l [96 h.]		
CE50 Daphnie 1	7,4 mg/l [48 h.]		
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-82-1)			
CL50 poisson 1	> 100 mg/l		
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l		

12.2. Persistance et dégradabilité

Hubo Haute Température - Spuitlak	
Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible au sujet du produit. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hubo Haute Température - Spuitlak	
BCF poissons 1	Nocif pour les poissons
Log Pow	Aucune donnée disponible
Log Kow	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Hubo Haute Température - Spuitlak	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Hubo Haute Température - Spuitlak

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.. Peut polluer les eaux potables.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

: Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.

Indications complémentaires

: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. : Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération.

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 7/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Code catalogue européen des déchets (CED)

08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 00 00 - EMBÁLLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 04 - emballages métalliques

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AÉROSOLS

Description document de transport

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2.1



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de débordement.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Disposition spéciale (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR): 11Quantités exceptées (ADR): E0Catégorie de transport (ADR): 2Tunnel Code de restriction (ADR): D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Pas utilisable.

Type de bateau : non déterminé
Catégorie de pollution : non déterminé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 662 - 710 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 8/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un Évaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exécuté.

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Textes des phrases R-,H- et EUH:	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Compressed gas	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	
	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R12	Extrêmement inflammable
R20	Nocif par inhalation
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R38	Irritant pour la peau
1.00	main pour la pour

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 9/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

R39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R41	Risque de lésions oculaires graves
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Т	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

16-7-2015 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 10/10